

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 février 2014**

OBJET

**BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF  
2014**

N° 2014-02-09  
NOMENCLATURE : 7.1.2

**L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents :** Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

**Excusés :**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....28  
ayant un pouvoir.....1  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget assainissement de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget assainissement de la commune est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2014 prend également en compte le résultat de l'exercice 2013 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de Budget Primitif 2014 du Budget Assainissement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....	1 029 578.00 €
Section d'investissement.....	2 051 347.65 €
Dont restes à réaliser en dépenses.....	166 907.00 €
Et restes à réaliser en recettes.....	86 375.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**- VOTE le Budget Primitif 2014 du Budget Assainissement.**

Pour extrait conforme,  
Le 27 février 2014

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le : 28-02-2014

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140224-2014-02-09-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2014  
Date de réception préfecture : 27/02/2014